

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-015-15057/23/BM

■ Programmation d'opérations soutenues dans le cadre de la subvention globale FSE+ 2023-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence 74675

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La stratégie Europe 2021-2027 adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM affirme l'objectif de poursuivre et d'approfondir le rôle de la Métropole Aix-Marseille-Provence en sa qualité de gestionnaire d'enveloppes européennes.

Dans cette perspective, et en cohérence avec les objectifs en matière d'insertion par l'emploi et d'économie sociale et solidaire affichés par l'Agenda de développement économique, la Métropole s'est naturellement portée candidate au rôle d'organisme intermédiaire pour la gestion d'une subvention globale FSE+ 2021-2027.

La délibération adoptée le 15 avril 2021 affirme ainsi l'intention de la "Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence au statut d'organisme intermédiaire pour la gestion et le contrôle d'une subvention globale au titre du FSE+ 2021-2027" dans le but de consolider une relation forte entre les programmes européens et les missions métropolitaines de soutien aux publics les plus fragiles.

Sur la base de la dernière version du programme opérationnel national, les services de la Métropole ont ainsi soumis aux services de l'Etat une demande de subvention globale FSE+ couvrant la période 2023-2025. Cette demande ayant été approuvée, le Bureau Métropolitain a approuvé le 15 décembre 2022 la convention de subvention globale FSE+ métropolitaine 2021-2027.

En cohérence avec la politique d'insertion métropolitaine, la subvention globale métropolitaine soutient des actions répondant à l'objectif spécifique 1.h du programme opérationnel national visant à « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

Le dispositif 1.h.60 choisi vise à soutenir des « Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social ».

Dans ce cadre, les objectifs spécifiques éligibles sont les suivants :

- Permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social.
- Impliquer les entreprises dans une démarche inclusive, soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable (salarié ou indépendant).
- Actions favorisant l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée.

Dans ce cadre, deux premiers appels à projets ont été publiés le 3 avril 2023 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour soutenir des :

- Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi :

- Repérage, orientation et accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) : premier accueil, diagnostic social et professionnel, caractérisation des besoins, définition du projet professionnel, actions de remobilisation, de valorisation des compétences, mise à l'emploi pendant le parcours, suivi durant le parcours notamment grâce à des « référents de parcours », appui intensif, actions de préparation opérationnelle à l'emploi, etc.
- Levée des freins : soutien et accompagnement dans les domaines de la mobilité, l'accueil /garde collective des jeunes enfants notamment aux horaires atypiques, l'accès aux droits, l'accès aux soins y compris psychologiques, et la prise en charge des addictions, accès au logement et maintien dans le logement, aide matérielle ou financière nécessaire à l'accès à l'emploi ; accompagnement dans l'aptitude à mener des démarches en ligne (insertion numérique) ; dans le cadre d'un accompagnement ce soutien peut prendre la forme d'une prise en charge de frais et d'aides financières ponctuelles (hors allocations et hors loyer).
- Coordination des acteurs dans l'accompagnement des personnes suivies, l'animation territoriale, l'ingénierie de projets et de parcours, ainsi que le suivi des parcours, y compris par le développement, le déploiement, la mise en réseau et la mise à jour technologique de systèmes d'information.
- Action visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive : Conseils ou appui aux services de ressources humaines ou d'accompagnement par les partenaires sociaux, ces actions peuvent notamment concerner les thématiques suivantes :
 - Evolution des pratiques de recrutement à travers notamment la médiation vers l'emploi.
 - Appui à l'émergence des pratiques (équilibre vie professionnelle/vie privée, emploi de personnes handicapées, etc.), leur capitalisation et leur essaimage.
 - Développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et la commande privée (dont clauses sociales).
 - Lutte contre les discriminations.
 - Coordination de la relation aux employeurs.

Pour l'appel à projet visant à l'accompagnement vers l'emploi, le montant maximum de FSE+ à attribuer est de 7 552 000 euros. Pour l'appel visant à l'implication des entreprises, ce montant est de 2 163 000 euros.

Après la clôture des appels à projet, les services compétents ont réalisé l'instruction d'une deuxième vague de dossiers prioritaires et ont sélectionné 13 opérations. Les opérations programmées se déroulent du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Le coût total éligible s'élève à 6 379 605,94 euros dont une part FSE+ de 2 856 117,67 euros.

Les opérations précitées sont les suivantes :

Nom de l'opération	Organisme porteur	Coût total éligible	Montant FSE+ attribué
PROMOTION DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET RELATION AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE DANS LE CADRE DU PLIE DU PAYS DE MARTIGUES 202302494	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE MARTIGUES	201 443,94 euros	88 721,66 euros
MISE EN ŒUVRE D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET INDIVIDUALISÉ DANS LE CADRE DU PLIE DU PAYS DE MARTIGUES 202302493	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE MARTIGUES	852 089,21 euros	426 044,60 euros
MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS INTÉGRÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI DES PUBLICS TRÈS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PLIE DU PAYS D'AIX 202302481	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE AIX-EN-PROVENCE	1 792 309,25 euros	895 838,36 euros
INSERTION PROFESSIONNELLE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE ET DU PAYS D'AIX 202302449	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE AIX-EN-PROVENCE	585 000,00 euros	292 500,00 euros
Animation du dispositif des clauses sociales d'insertion 202302188	METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE	329 812,98 euros	164 830,00 euros
Odyssée 202302703	GROUPE SOS SOLIDARITES	550 950,26 euros	150 000,00 euros
HOP 202302613	SYNERGIE FAMILY	201 894,55 euros	99 990,00 euros
GRANDIR 202300329	LA VARAPPE	617 036,63 euros	250 000 euros

PASSERELLES - DES CONNEXIONS AU SERVICE DE L'EMPLOI SUR LES TERRITOIRES NORD DE MARSEILLE 202302468	CAP AU NORD ENTREPRENDRE	229 902,32 euros	71 000 euros
Compétences In & Off 202302388	MAISON DE L'EMPLOI DE MARSEILLE	389 215,12 euros	150 000,00 euros
CENTRALE DE MOBILITÉ DÉDIÉE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI 202302625	MAISON DE L'EMPLOI Marseille	287 662,62 euros	121 557,00 euros
LA DIVERSITÉ, UNE RICHESSE POUR L'ENTREPRISE 202302396	MAISON DE L'EMPLOI OUEST PROVENCE	265 615,65 euros	114 811,28 euros
FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES PLUS VULNÉRABLE/OU DES EXCLUS 202302677	Commune de JOUQUES	76 673,41 euros	30 824,77 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ;
- Le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- Le règlement (UE) 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1293/2013 ;
- La délibération n° ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CHL 001-9880/21/CM du Conseil de la Métropole du 21 avril 2021 portant candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence au statut d'organisme intermédiaire pour la gestion et le contrôle d'une subvention globale au titre du FSE+ 2021-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant Actualisation de l'Agenda du Développement métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La délibération n° CHL-003-12869/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022, portant approbation de la convention de subvention globale Fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui, depuis sa création en 2016, s'est affirmée comme un relai des politiques européennes sur son territoire.
- La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine adoptée par les élus métropolitains le 18 décembre 2019 affirmant cette dimension européenne.
- Le projet de programme opérationnel national FSE+.
- Les objectifs et priorités définis dans le schéma directeur « Emploi Insertion et Economie Sociale et Solidaire » métropolitain.
- La revoyure de l'agenda de développement économique métropolitain affirmant l'objectif d'insertion par l'emploi et le rôle essentiel de l'économie sociale et solidaire dans la stratégie métropolitaine.
- Le projet de programme opérationnel national FSE+.
- La convention de subvention FSE+ globale métropolitaine 2023-2025.
- Les appels à projets publiés par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 3 avril 2023.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les opérations sélectionnées dans le cadre des appels à projets du 3 avril 2023 au titre de la gestion de subvention globale FSE+ 2023-2025 pour un coût total éligible de 6 379 605,94 euros dont une part FSE+ de 2 856 117,67 euros.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et avenants attributifs de subventions FSE+ ainsi que tout document afférent pour les opérations sélectionnées.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropole 2023 et suivant, en section de fonctionnement : sous politique B340, nature 65748 – fonction 051.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2023 et suivants, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 051.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et inclusion », de la sous-politique « Inclusion et cohésion territoriale » et du programme « Insertion » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EUROP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ